Les seniors en Vaucluse

Le département s'apprête à connaître une forte accélération du vieillissement de sa population. En effet, à l'horizon 2030, un tiers de la population du Vaucluse sera âgé de 60 ans ou plus. Afin de s'y préparer, une étude complète vient d'être menée conjointement par l'Observatoire des solidarités du Conseil départemental et l'Insee PACA. Il en ressort qu'à l'horizon 2030, le Vaucluse compterait 192 000 seniors de 60 ans ou plus, dont 28 400 seraient en situation de perte d'autonomie. Ces données précieuses servent de boussole pour définir, calibrer et adapter sans cesse les dispositifs d'accompagnement des seniors.

Les enjeux identifiés

Retarder la perte d'autonomie

Aujourd'hui, trois seniors sur dix vivent seuls et l'immense majorité d'entre eux souhaite vieillir à la maison. A l'horizon 2030, quatre seniors sur dix seront âgés de 75 ans ou plus. Or, c'est à partir de cet âge qu'apparaissent les premiers signes de perte d'autonomie : difficulté à porter des courses un peu lourdes, à tenir debout dans un bus... On estime qu'en 2030, 16 300 seniors de 60 ans ou plus se trouveront en situation de fragilité du fait d'une perte d'autonomie liée au vieillissement, sans être pour autant dépendants au sens de l'APA.

L'objectif : les aider à surmonter leurs difficultés quotidiennes pour leur permettre de retarder au maximum l'entrée en dépendance.

Accompagner la dépendance

Si les bénéficiaires de l'APA représentent 6,4% des personnes âgées de 60 ans ou plus, la dépendance touche, plus d'une fois sur deux, des personnes de 85 ans ou plus, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus en mesure d'effectuer des actions simples comme se lever seules, se préparer à manger et prendre soin d'elles sans assistance. En 2030, le nombre de bénéficiaires de l'APA atteindra 12 100 personnes.

L'objectif : offrir une solution adaptée pour chacun(e) : maintien à domicile avec assistance, hébergement en établissement spécialisé ou en milieu médicalisé.

Lutter contre la pauvreté des personnes âgées

La médiane du niveau de vie des 60-75 ans, de 23 070 € et celle des 75 ans et plus, de 21 790 €, restent les plus basses de la région en 2022. Un faible niveau de ressources peut constituer une difficulté

pour ces seniors à financer le coût de la prise en charge de leur éventuelle perte d'autonomie.

L'objectif: permettre à chacun, quels que soient ses moyens, de pouvoir financer les services dont il a besoin face à la dépendance.

Pour préparer l'avenir des seniors, le Département agit

En tant que chef d'orchestre des politiques sociales et de solidarité, le Département consacre chaque année un budget de plus de 74 millions d'euros en direction des seniors, dont il a fait l'une de ses priorités. A la lumière des projections à l'horizon 2030, il s'engage à adapter, anticiper et muscler ses dispositifs dans la perspective du

Le Vaucluse c'est 58 Ehpad, 16 résidences autonomie, 6 unités de soins longue durée, 68 structures d'aide à domicile, 12 accueils de jour... vieillissement de la population afin d'accompagner au mieux les 192 000 Vauclusiens qui seront alors âgés de 60 ans ou plus.

Les axes de la politique seniors :

- ⇒ Accueillir et orienter : dans l'un des 16 Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) ainsi qu'à l'antenne de Sault, vous pouvez trouver un conseiller à côté de chez vous et bénéficier d'une assistance pour vos démarches en ligne.
- ⇒ Prévenir la dépendance : par l'information de proximité dans son réseau de partenaires.
- ⇒ Mailler le territoire : le Conseil départemental autorise, suit et contrôle les établissements et services présents dans chaque secteur du Vaucluse.
- ⇒ Proposer des solutions adaptées à chacun : apprendre à mieux vivre son logement au quotidien, bénéficier d'aide à domicile (repas, téléassistance, auxiliaire de vie...), d'un accueil temporaire pour soulager les aidants... une vaste palette existe.
- ⇒ Offrir des alternatives à la maison de retraite : à travers l'accueil familial, l'hébergement temporaire, les Résidences autonomie et la promotion de projets d'habitations regroupées.
- ⇒ Favoriser le maintien à domicile, qui est au coeur du schéma départemental de l'autonomie 2023-2028. Ce « virage domiciliaire » se fera avec le concours de professionnels disponibles et formés au sein des établissements pour accompagner la perte d'autonomie, au plus près des réalités des territoires.

